



Promotion de la santé en milieu pénitentiaire : enjeux et perspectives

Colloque du 20 septembre 2019

La Démarche PJJ promotrice de santé

Isabelle Touzani
Responsable du pôle santé,

Sous direction des missions de protection judiciaire et d'éducation

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse



Infos supplémentaires:

www.justice.gouv.fr

JusticeGouv

@justice_gouv

— **-État sanitaire plus précaire comparativement à l'état de santé de la population adolescente générale (enquête PJJ/Inserm 2004 ; renouvellement de l'enquête programmé en 2020) :**

Consommations de produits licites et illicites (consommation cannabis régulière) , hygiène de vie, comportements sexuels à risque, passages à l'acte, antécédents violences,...

-Situation sociale fragile ou dégradée

- **>20% hors dispositif de formation ou d'insertion**
- **situations familiales fragilisées,**
- **précarité, quartiers prioritaires surreprésentés**

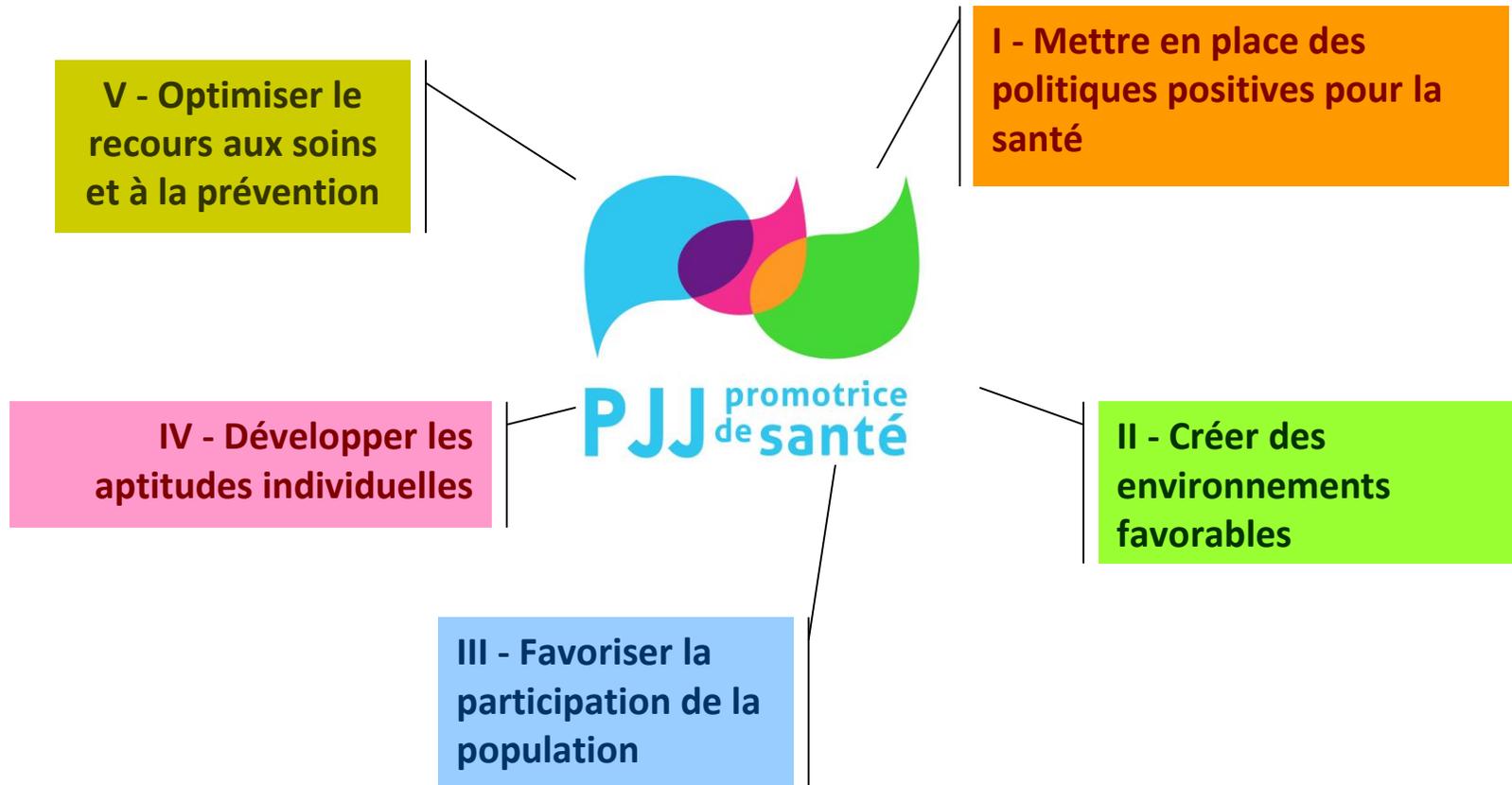
Pourquoi mobiliser la PJJ autour de la santé ?

- - **Démarche de santé publique légitime, adaptée,**
- **La prise en charge judiciaire = opportunité pour la santé**
→ Réduction des Inégalités Sociales de Santé

...et intéressante pour les jeunes et l'institution :

Santé = un moyen d'atteindre ses objectifs éducatifs, d'insertion...

1 En s'appuyant sur La promotion de la santé Charte d'Ottawa, OMS, 1986



— Une définition de la santé partageable

« La santé pour chaque femme et chaque homme, c'est avoir les moyens de tracer un cheminement personnel et original vers le bien-être physique psychologique et social »

C. Dejours (psychiatre-psychanalyste-sociologue du travail)

Qu'est ce qui détermine la santé?



Modèle des déterminants de la santé (Dahlgren and Whitehead, 1991).

La santé n'est ni « *juste une question individuelle* », ni « *juste une question d'accès aux soins* »

1

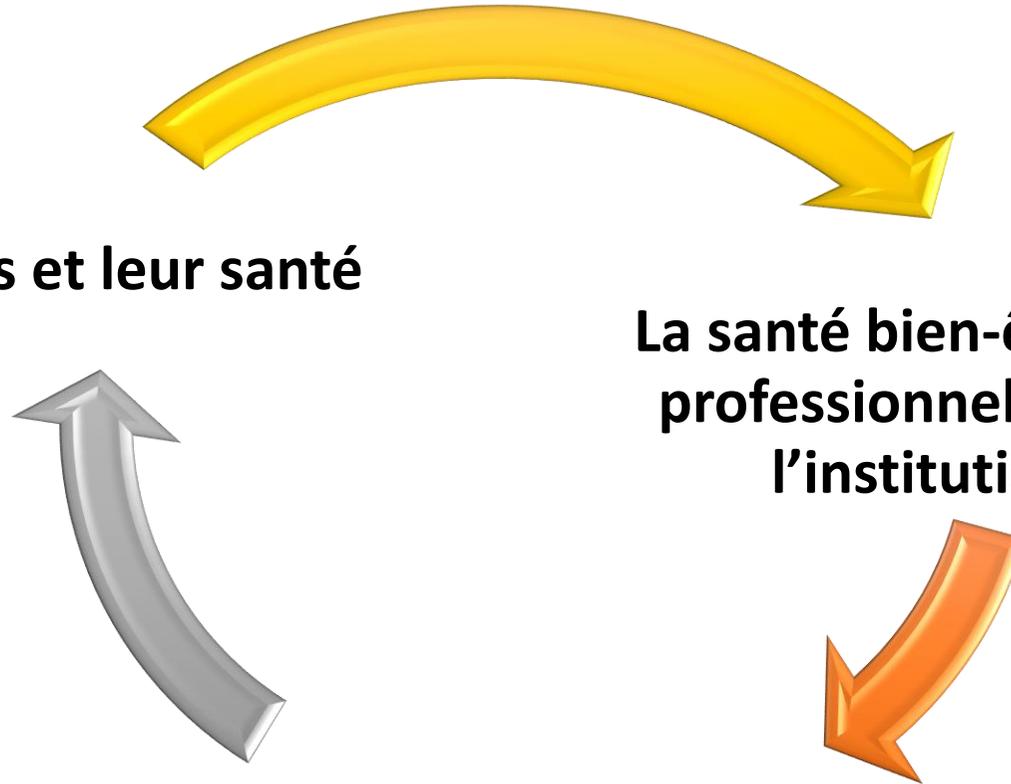
.... Mais une ressource pour la réussite éducative
.... Où chacun est acteur au sein d'un cercle vertueux



Les Jeunes et leur santé

**La santé bien-être des
professionnels et de
l'institution**

**Les professionnels éducatifs
acteurs de la santé des jeunes**



❖ Des textes structurants :

- Notes PJJ Promotrice de santé : Lancement – cadrage (2013) - renouvellement (2017)
- Convention-cadre partenariat en santé publique DGS DPJJ
- Stratégie santé des personnes placées sous main de justice

❖ Un appui d'experts en promotion de la santé :

- la Fédération nationale d'éducation pour la santé (FNES) et son réseau (Ireps, Codes)



- ❖ **L'Inscription dans les politiques publiques : plan national de santé publique « priorités prévention à tous les âges de la vie » (DGS), plan de mobilisation contre les addictions (Mildeca)**



❖ Au niveau national de pilotage

- Copil annuel
- Convention nationale avec la FNES
- Regroupement au niveau national des binômes régionaux PJJ/IREPS
- Journées annuelles PJJ promotrice de santé

❖ Au niveau interrégional et territorial

- Schémas régionaux « santé » « santé bien-être » ...
- Copil interrégional
- Animation de la politique de santé et inscription de la promotion de la santé dans les projets territoriaux, de service
- Accompagnement méthodologique par les IREPS

5 couples de compétences (OMS, 1993) :

Savoir résoudre des problèmes / savoir prendre des décisions

Avoir une pensée créative / avoir une pensée critique

Savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles

Avoir conscience de soi / avoir de l'empathie

Savoir réguler ses émotions / savoir gérer son stress

«Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (...) et à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement ». (OMS 1993)

3 grandes catégories de compétences (OMS, 2003)

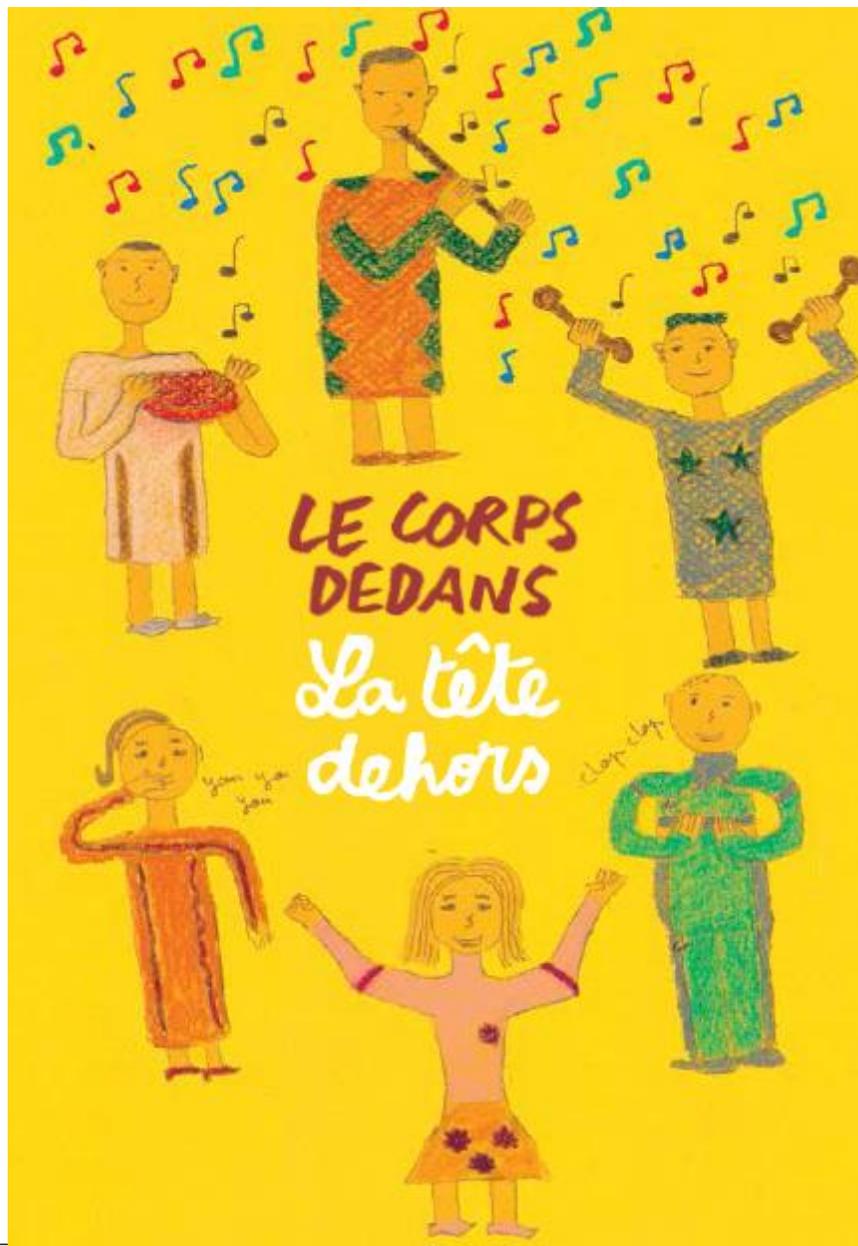
Les compétences sociales

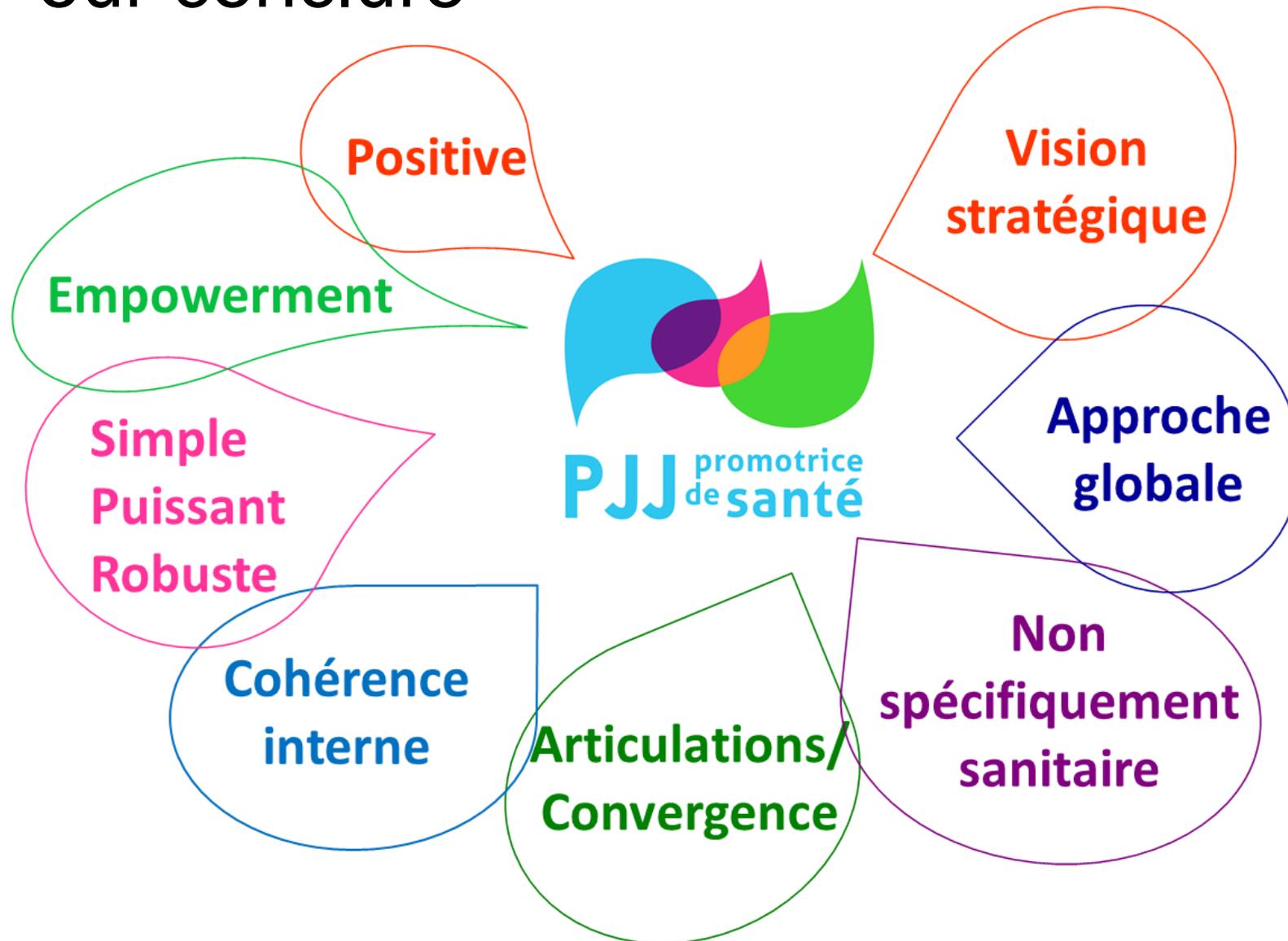
Les compétences cognitives

Les compétences émotionnelles

Atelier
« Récit de vie »

Quartier mineurs de
Luynes





« Promouvoir la santé d'une population n'est pas appliquer un programme rationnel, « clés en main », ce n'est pas contraindre les usagers à des comportements normalisés, c'est communiquer pour concevoir ensemble, professionnels et usagers, les meilleures conditions de vie possibles « atteignables » par chacun à un moment donné, dans une perspective de mieux être ultérieur. »

Professeur Jacques Fortin, médecin pédiatre en santé publique, professeur honoraire des universités